

Fiche de vérification des mesures pour le contrôle de l'érosion
(Art 614 du règlement de zonage 1001)

Travaux envisagés

Construction neuve

Nouvel aménagement

Éléments naturels sur place

Lac

Cours d'eau

Milieu humide

Mesures de contrôle de l'érosion qui seront mises en place :

Barrière à sédiments ou géotextile (extérieur bande riveraine)

Barrages en ballots de foin autour de la zone de construction

Bâches ou toiles sur les amoncellements de terre

Paillis de foin sur les sols remaniés

Végétalisation de l'élément épurateur

Ensemencement provisoire du terrain

Barrière géotextile autour du périmètre de forage du puits

Autre, précisez :

Besoin d'assistance pour la mise en place des mesures de contrôle de l'érosion ? Contactez le service de l'environnement au 450 224-2675 poste 230 ou 226 et il nous fera plaisir de vous guider pour démarrer votre projet.

Signature

Date